

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 8 avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Dominique DELECOURT, Maire, en suite de convocation du 1^{er} avril 2022.

Etaient présents : Mesdames Joëlle BARIL, Lucile CAPET, Delphine FALIGANT, Cindy HABOURDIN, Gaëlle LEDOUX, Sophie MICHEL, Roseline RENSY,

Messieurs Claude CARPENTIER, Jean-Marc DELSERT, Pascal HAINAUT, David RAMARD, Didier ROLLEZ, Guillaume SNAET, Gilles VERSCHUEREN

Dont pouvoir : Monsieur Pierre FACHE à Madame Joëlle BARIL
Monsieur Maxime GALLET à Monsieur Guillaume SNAET
Madame Virginie ROUZE à Madame Gaëlle LEDOUX
Madame Valérie SADOWSKI à Madame Delphine FALIGANT

Monsieur Pascal HAINAUT est élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil municipal du 25 février 2022 est adopté à l'unanimité.

LE COMPTE DE GESTION ET LE COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Monsieur HAINAUT, Adjoint aux finances, présente le compte administratif et le compte de gestion 2021 en apportant les précisions nécessaires à l'assistance.

L'ensemble des chapitres du compte administratif 2021 est adopté à l'unanimité.

L'ensemble des chapitres du compte de gestion 2021 est adopté à l'unanimité.

L'affectation des excédents proposée par la « commission des finances » est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Le Maire réintègre la séance.

LES TAUX D'IMPOSITIONS 2022

Monsieur le Maire rappelle que la commune ne perçoit plus de taxe d'habitation depuis 2021 hormis celle des résidences secondaires.

Elle ne perçoit plus que le produit de la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB).

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de TFPB sont fusionnées et affectées aux communes depuis 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire les taux suivants :

- Taxe foncière (bâti) 33,54%
- Taxe foncière (non bâti) 49,64%

LE BUDGET PRIMITIF 2022

Le budget primitif 2022 est présenté et adopté à l'unanimité.

Les travaux prévus en 2022 par la « commission travaux » sont présentés au Conseil Municipal.

Monsieur Le Maire en profite pour remercier Monsieur Pascal HAINAUT et Madame Maëlle ROHART pour le travail accompli.

Il félicite Monsieur Pascal HAINAUT pour le travail accompli depuis plus de 20 ans et rappelle qu'il a l'entière confiance du Conseil Municipal.

LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES

Sur proposition de Monsieur le Maire et de la « commission des finances » et après étude des demandes formulées par les responsables associatifs, il est proposé d'accepter les subventions suivantes :

Associations	2021	2022	Remarques
Maison du temps libre	0,00 €	0,00 €	L'association ne souhaite pas l'attribution d'une subvention
Anciens Combattants et Victimes de Guerre	400,00 €	400,00 €	350 € + 50 € pour les fleurs
Football Club	1 700,00 €	1 700,00 €	Peinture comprise pour la traçeuse + Subvention exceptionnelle de 1000€
Volley-ball	1 700,00 €	1 700,00 €	
La Semeuse	350,00 €	350,00 €	
Club d'histoire	350,00 €	350,00 €	(A verser dès que le déménagement sera effectif.....)
Les Majorettes Scolaires	350,00 €	350,00 €	
Les Enfants de la Pétanque	350,00 €	350,00 €	Versement si le tournoi semi nocturne est organisé
Cuinchy Animation	500,00 €	3 000,00 €	
De Fil en Aiguille	350,00 €	350,00 €	
La Bourriche Cuinchynoise	0,00 €	0,00 €	Mise à disposition de l'étang communal
Les Archers	350,00 €	350,00 €	
Les Jeunes Sapeurs Pompiers	350,00 €	350,00 €	
Le Don du sang	100,00 €	100,00 €	Subvention intercommunale (3x100€)
Les Médailleurs du Travail	350,00 €	350,00 €	
Cuinchy Country West	350,00 €	350,00 €	
Chasse le Renouveau	350,00 €	350,00 €	présentation d'une facture gibiers ou renards (50% de la sub.)
Le comité des fêtes	0,00 €	0,00 €	Prise en charge de la sonorisation du 13 juillet
Antidotes	850,00 €	0,00 €	Subvention exceptionnelle de 850€ versée en 2021 : 150€ (2021); 350€ (2022) et 350€ (2023).
Association des Parents d'Elèves	0,00 €	0,00 €	Mise à disposition de salles pour les différentes manifestations
Association nouvelle	0,00 €	0,00 €	
Montant total des subventions versées	8 750,00 €	10 400,00 €	

Toutes les subventions sont adoptées à l'unanimité.

Chaque association bénéficie également de la mise à disposition gracieuse de salles deux fois par an, de la fourniture de photocopies et des prêts de matériels.

LES JOBS D'ETE

Madame Roseline RENSY propose de reconduire les jobs d'été avec un système de tutelle. Chaque semaine, le jeune recruté sera en binôme avec un employé communal. Les élus à tour de rôle rendront compte du travail effectué.

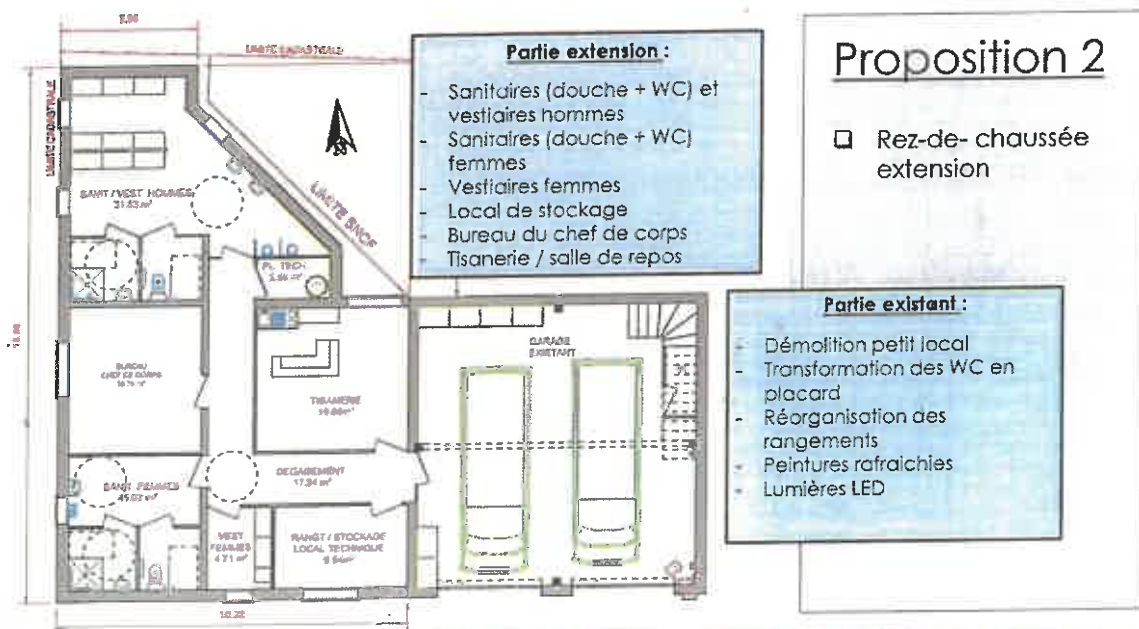
Ainsi 7 postes sont créés :

- Du 11 au 15 juillet (4 jours) / visites de Madame Delphine FALIGANT
- Du 18 au 22 juillet (5 jours) / visites de Madame Roseline RENSY
- Du 25 au 29 juillet (5 jours) / visites de Madame Joëlle BARIL
- Du 1^{er} au 5 août (5 jours) / visites de Madame Lucile CAPET
- Du 8 au 12 août (5 jours) / visites de Monsieur David RAMARD
- Du 16 au 19 août (4 jours) / visites de Madame Cindy HABOURDIN
- Du 22 au 26 août (5 jours) / visites de Monsieur Jean-Marc DELSERT

Adopté à l'unanimité.

LE PROJET D'AGRANDISSEMENT DU CENTRE DE PREMIERE INTERVENTION (CPI)

La Communauté d'agglomération devrait prochainement démarrer les travaux d'agrandissement du CPI de CUINCHY. Des plans ont été proposés et étudiés. Le Conseil Municipal sera tenu informé de ce dossier.



Projet 2 : Insertion dans le site depuis le terrain de la Cappe

Nota : L'insertion depuis la voie publique du projet 1 est aussi possible, mais la société

MISE EN PLACE DE MYPERISCHOOL

Afin de permettre les encaissements via Mypérischool, il est nécessaire de créer une régie « services périscolaires ».

Les tarifs actuels seront maintenus pour la rentrée scolaire de septembre.

Il est proposé de fixer les tarifs tardifs à

- 1,60€ le forfait garderie
- 6€ le repas au Restaurant Municipal

Les tarifs tardifs seront appliqués lorsqu'une inscription interviendra hors délai. Le dernier délai étant la veille à 17h00.

Adopté à l'unanimité.

LE RECRUTEMENT D'UN DIRECTEUR POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS DE PRINTEMPS

Afin d'assurer la Direction de l'accueil de loisirs du printemps, il convient de pallier à l'absence de Madame Laurie DE SAINT ESTEBAN.

Il est proposé de modifier le poste d'un animateur en poste de Directeur (indice brut 446; indice majoré 392) du 11 au 15 avril 2022.

Adopté à l'unanimité.

LES QUESTIONS DIVERSES

La réalisation du nouveau bloc sanitaire à l'école élémentaire

L'appel d'offres pour ces travaux vient d'être lancé.

Une subvention de 51 750€ au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux nous a été attribuée.

Le Conseil Municipal est invité à accepter cette subvention. Adopté à l'unanimité.

Le système d'assainissement de BEUVRY

Un arrêté préfectoral daté du 17 février 2022 complète l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2006 autorisant la station d'épuration de Beuvry.

Il est affiché dans le hall de la Mairie pour une durée d'un mois.

Le projet de micro-crèche

Ce projet ne se fera pas. En effet, le porteur a décidé de l'abandonner et nous a fait part de ce changement.

Le Conseil Municipal précise néanmoins qu'il reste tout à fait favorable à ce type de structures.

Les remerciements pour le banquet des aînés

Monsieur le Maire donne lecture des remerciements de Madame Maryse VALENTIN à l'occasion du banquet des aînés. Souffrant d'allergies alimentaires, cette dame s'est vu proposer un repas spécifique. Elle a souhaité remercier l'ensemble de l'équipe pour le dévouement apporté.

Monsieur le Maire en profite pour remercier toutes les personnes qui ont permis d'organiser cette belle journée.

Cérémonie du 1^{er} mai : remise des médailles aux élus

Cette année, 5 élus vont recevoir la médaille d'honneur communale et départemental pour leur 20 ans d'exercice.

Monsieur le Maire propose de demander à Monsieur Olivier GAQUERE, Président de la Communauté d'agglomération de venir honorer de sa présence cette remise de distinctions.

Adopté à l'unanimité.

- Intervention de Monsieur Claude CARPENTIER :
Suite aux différentes interpellations au sujet de la sécurité routière, il propose de constituer un groupe de travail qui pourrait évaluer les nombreuses problématiques liées à la sécurité routière.
Le Conseil Municipal valide cette idée.
Le groupe sera constitué de Lucile CAPET, Joëlle BARIL, Claude CARPENTIER, David RAMARD, Jean-Marc DELSERT, Maxime GALLET, Guillaume SNAET et Gilles VERSCHUEREN.
- Madame Lucile CAPET informe les élus qu'une poubelle est à changer sur le parking du complexe sportif suite à des dégradations. Claude CARPENTIER en informera les services techniques pour action.
- Madame Cindy HABOURDIN propose d'équiper les classes de détecteur de CO2. Il s'agit d'une recommandation et non d'une obligation afin de contrôler la qualité de l'air dans les locaux scolaires.
Des subventions sont proposées pour ce type d'équipement.
Le Conseil Municipal donne un avis favorable.
Monsieur Pascal HAINAUT précise que grâce à ces détecteurs, les portes des écoles pourront être fermées. Les aérations auront lieu lorsque le détecteur indiquera qu'un renouvellement de l'air sera nécessaire.
- Monsieur Claude CARPENTIER s'interroge sur le départ de la ville d'Auchy-les-Mines du SIVOM de l'Artois depuis le 1^{er} avril 2022. Il mentionne un article de l'Avenir de l'Artois dans lequel Monsieur le Maire d'Auchy-les-Mines critique Monsieur le Président du SIVOM et son Directeur Général des Services.
Monsieur le Maire souhaite apporter quelques précisions sur le comportement de Monsieur le Maire d'Auchy-les-Mines qui remet soudainement en cause le SIVOM de l'Artois alors qu'il s'agit d'une construction intercommunale qui rends énormément de services aux communes membres depuis 48 ans.
Madame la Sous-Préfète, après avoir reçu la délibération de retrait de la Commune d'Auchy-les-Mines, a adressé un courrier afin de formuler plusieurs observations et de préciser notamment qu'il faudra respecter une procédure administrative afin de quitter le SIVOM. Ainsi, la Commune d'Auchy-les-Mines ne peut pas quitter dès maintenant le SIVOM. Différents accords de répartition de l'actif et du passif doivent être trouvés et toutes les communes membres doivent délibérer sur cette demande de retrait.


En attendant, la Commune d'Auchy-les-Mines doit continuer de verser ses cotisations au SIVOM de l'Artois.

Monsieur Guillaume SNAET estime que Monsieur le Maire d'Auchy-les-Mines utilise la presse alors qu'il pratique la politique de la chaise vide au SIVOM.

Monsieur Pascal HAINAUT constate qu'une seule personne se plaint alors que les autres communes sont conscientes et reconnaissantes des services rendus par le SIVOM de l'Artois.

Séance levée à 21h00.

Le secrétaire de séance,

P. 12/04/22


Pascal HAINAUT